

DÉCISION DU MAIRE

N° 26 / 044

Règlement du sinistre 14-031 suite à dégradation de la voie publique – Glissière de sécurité endommagée – Rond-point du Réveil Matin à Montgeron

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°8 par lequel Madame le Maire a délégué pour «Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes»,

Considérant le sinistre produit le 09 octobre 2014 au cours duquel une glissière de sécurité a été endommagée par un véhicule au niveau du rond-point du Réveil Matin à Montgeron,

Considérant que le montant des dommages s'élève à 6930 € TTC (Six mille neuf cent trente euros),

Considérant qu'un premier règlement par virement d'un montant de 5890.50 € TTC (Cinq mille huit cent quatre-vingt dix euros et cinquante centimes) a été adressé par la SMACL,

Considérant qu'un second règlement par virement d'un montant de 1039.50 € TTC (Mille trente-neuf euros et cinquante centimes) va être adressé par la SMACL, correspondant à l'indemnité différée de vétusté,

Le Maire décide

- Article 1 D'accepter le virement d'indemnisation versé par la SMACL d'un montant de 1039.50 € TTC au titre des dommages survenus au rond-point du Réveil Matin.
- Article 2 D'imputer la recette correspondante sur le budget en cours au compte 75888 « Autres ».
- Article 3 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé(e) de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 24 FEV. 2026


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

